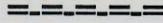
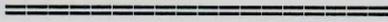


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple- un But- une Foi



MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE



**CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES PROJETS ET
PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**CONTRIBUTION AU DEBAT MINISTERIEL SUR L'AUTONOMISATION
ECONOMIQUE DES FEMMES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX**

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La population du Sénégal est estimée à 12,5 millions habitants, en 2010, avec un taux annuel de croissance de 2,6. Cet accroissement ne s'est pas accompagné d'une offre conséquente d'opportunité d'emplois durables et de services sociaux de base.

La période 2000-2011 est caractérisée par des performances économiques insuffisantes pour réduire la pauvreté. Le taux de croissance du PIB s'est établi en moyenne annuelle à 3,9%, un ratio légèrement supérieur au croît démographique (2,6%). Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de 7% nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

L'indice de Développement Humain (IDH) du Sénégal est relativement faible (0,459). Il est ainsi classé au 155^{ème} rang mondial sur 187. Les résultats provisoires de la deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal révèlent une tendance évolutive positive de la réduction de la pauvreté, en 2010-11 avec une baisse la proportion d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, passant ainsi de 55,2% en 2001 à 48,3%, en 2005, pour atteindre 46,7%, en 2011.

Au même moment, l'indice des inégalités liées au genre (0,566) reste marqué par de grandes disparités sociales entre hommes et femmes. D'autres disparités entre les régions sont persistantes par rapport à l'accès aux infrastructures de base : eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité et aménagements hydro-agricoles. Ce qui constitue des facteurs majeurs d'inégalité et d'inefficience dans la contribution à la croissance économique.

En matière d'emploi, l'on note que la population active augmente à un rythme supérieur à l'offre d'emplois dans le secteur formel et/ou moderne. Le taux de chômage est de 10,2%. Il est de 7,7% chez les hommes et de 13,3% au niveau des femmes. Par contre, le taux de chômage chez les jeunes est de 12,7%.

Plus que l'excès de la demande de travail sur l'offre, ce sont le sous-emploi et l'inadéquation entre emploi/formation qui font partie des principaux problèmes du marché de l'emploi. Le taux de sous-emploi représente 32% au sein de la population active.

A l'image des autres secteurs, l'emploi présente des disparités géographiques et de genre. Dans les zones rurales, les femmes sont principalement actives dans l'agriculture, l'élevage et la pêche. Elles utilisent encore des moyens de production rudimentaires pour près de 82,6% contre 79,4% chez les hommes. En milieu urbain, les femmes s'investissent particulièrement dans le secteur informel plus souple et plus adapté à leurs capacités financières et au calendrier de leurs activités. Elles restent ainsi peu représentées dans le secteur formel et n'arrivent pas à s'investir dans les secteurs à haute valeur ajoutée car elles éprouvent d'énormes difficultés à accéder à des moyens de production (terre, équipements, engrais), à des financements massifs tenant compte de leurs conditions de vie et de leurs positions sociales. De plus, elles arrivent difficilement à sécuriser leurs faibles revenus tirés de l'appui des projets et programmes de lutte contre la pauvreté en raison de leur propension à utiliser lesdits revenus pour des dépenses de consommation, de santé et d'éducation de leurs familles en l'absence de filets de sécurité social.

L'avènement des crises alimentaire, économique, financière et énergétique avec leurs conséquences drastiques sur les conditions de vie des ménages en termes de perte de revenu et d'emploi et de difficultés d'accès aux services sociaux de base n'a fait qu'exacerber cette situation jadis précaire des femmes sénégalaises. Ce qui a entraîné un basculement d'une frange importante de la population et principalement les ménages dirigés par les femmes dans l'extrême pauvreté et conséquemment un ralentissement dans l'atteinte des OMD et une faible valorisation du potentiel d'initiatives et de capacités productives des agents économiques.

En période de crise, ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus et qui subissent les conséquences désastreuses des situations post conflit avec l'accroissement considérable de femmes chefs de ménage.

En raison de cette situation, l'autonomisation des femmes pour la consolidation de la paix devient une priorité.

Cette autonomisation passe par une politique plus hardie de renforcement de capacités techniques, managériales ainsi que l'accès aux actifs économiques, aux moyens de production et l'affirmation du leadership dans les instances de prise de décision et la chaîne des valeurs dans les filières productives.

Dans ce cadre, le Ministère en charge du développement social conscient du rôle très important que joue cette cible pour la promotion du développement humain durable, a engagé à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté un processus d'autonomisation socio économiques des femmes à travers différents programmes. Il faut souligner qu'il s'agit de plusieurs cycles de programmes dont le plus récent est le Programme d'Appui à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (PRP).

Les axes d'intervention ciblés pour l'autonomisation des femmes dans le cadre du PRP sont :

- Accès aux infrastructures et services sociaux de base ;
- Accès aux services de micro finance;
- Renforcement des capacités techniques et managériales ;
- l'accès aux opportunités d'emplois et de revenus.

II. Bilan du PRP sur les opportunités économiques offertes aux femmes

2.1 Composantes :

- ✓ appui à la mise en place et au renforcement de MP/MPE ;
- ✓ financement d'initiatives communautaires par la mise en place de lignes de crédit ;
- ✓ expérimentation d'un produit « assurance maladie » ;
- ✓ réalisation d'infrastructures sociales de base ;
- ✓ définition d'une stratégie de gouvernance locale articulant la planification locale aux moyens d'existences durables.

2.2 Stratégie :

La stratégie repose sur :

- ✓ les conseils de quartiers en milieu urbain et en milieu rural sur les Centres Pilotes du Millénaire pour le Développement (CPMD)
- ✓ l'appui aux Collectivités locales dans la réalisation de leurs outils de planification (PIC, PDQ, PLD) et la mise en place de Maisons de Développement Local (MDL) en partenariat avec le PADEL-PNDL

- ✓ la mise en place d'un Dispositif technique et financier, ainsi qu'un programme de renforcement des capacités des SFD.

2.3 Réalisations :

- financement d'activités génératrices de revenus en faveur de 4046 bénéficiaires dont 3 548 femmes pour un montant de 342 700 000 FCFA ;
- financement de 107 Micro Projets (MP) couvrant 2140 personnes pour un montant de 228 400 000 FCFA ;
- financement de 130 Moyennes et Petites Entreprises (MPE) générant 351 emplois directs dont 235 Filles pour un montant de 358 940 665 FCFA ;
- réalisation de seize infrastructures et services sociaux de base (06 en éducation, 06 en santé et 04 en AEP) pour un coût global de 231 000 000 FCFA ;
- adhésion de 470 ménages pour 5170 bénéficiaires au produit de micro assurance santé.